



erreur de la secu et mutuelle

Par **linsey**, le **29/09/2010** à **08:03**

la MGEN est ma sécurité sociale et ma mutuelle, je suis enseignante, je pensais qu'elle avait omis un remboursement et j'ai réclamé, elle a fait une recherche sur les remboursements et me réclamait ensuite une somme pour trop perçu de 52€, alors que je pensais qu'elle me devait de l'argent!! j'ai contesté cet acte, car sur un relevé cette somme m'avait déjà été prélevée et j'ai demandé plus d'explications. Désormais on me réclame quasi le double, elle a poussé les recherches et trouvé que j'avais trop perçu pour d'autres actes médicaux! Suis-je redevable de ses erreurs? il me semble avoir entendu que non, qu'elle ne peut revenir en arrière?? certains actes remontent à janvier 2009, les derniers à février 2010; merci d'avance

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **20:54**

Les indus sont récents. Ils peuvent les réclamer.